

## Procès-verbal n°3 de la Commission des Compétitions Seniors

<b>Réunion du :</b>	<b>Mercredi 25 août 2021</b>
<b>À :</b>	<b>11h00 – DGL</b>
<b>Présidence :</b>	M. Jean-Marie ROUFFIAC
<b>Présents :</b>	Mme Cendrine MENUQUIER, MM RIEU Jean-Pierre, Claude LUGUEL
<b>Excusés :</b>	MM Patrick AURILLON

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 28 Juillet 2021

### Modification de la composition de de la D4 poule C

#### 521674 – SAINT PAULET DE CAISSON

La Commission,

Pris connaissance du courriel du Président du Club en date du 19.08.2021 demandant la suppression de l'engagement de son équipe réserve en Senior D4 à la suite d'un manque d'effectifs,

Pris connaissance de la composition de la poule C de Senior D4 telle que communiquée aux Clubs dans le PV du 21.07.2021

#### DÉCIDE :

- de retirer l'engagement l'équipe de SAINT PAULET DE CAISSON 2 dans la poule C de Senior D4,
- de porter à 11 (onze) le nombre d'équipes composant cette poule.

#### Le Président,

Jean Marie ROUFFIAC